

Portrait
des jeunes
travailleurs
de 24 ans
ou moins

(lésions professionnelles)

2016

**Portrait des jeunes travailleurs
de 24 ans ou moins**
(lésions professionnelles)

Année 2016

**Le document Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins Année 2016
a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin

Responsable du projet et réalisation

Manon Demers

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Sylvie Longchamps

**Collaboration de la Direction générale de la prévention-
inspection et du partenariat**

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-550-79755-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-79756-2 (PDF)

Novembre 2017

www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1. Données démographiques – 2016	3
2. Population active et emplois durant les mois d'étude – 2016	4
2.1. Les jeunes et l'emploi	6
3. Lésions selon les secteurs et les professions – 2016	8
3.1. Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes	9
3.2. Lésions selon la profession chez les jeunes	12
4. Caractéristiques des lésions – 2016	15
4.1. Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	18
4.2. Mois de survenance des lésions	20
5. Décès – 2016.....	22
5.1. Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes.....	23
5.2. Circonstances des décès.....	24

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait des jeunes de 2016

Les lésions de 2016 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2016 et dont l'acceptation était effective au 28 février 2017. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2017, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Définitions

La population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés

Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP

Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculo-squelettiques

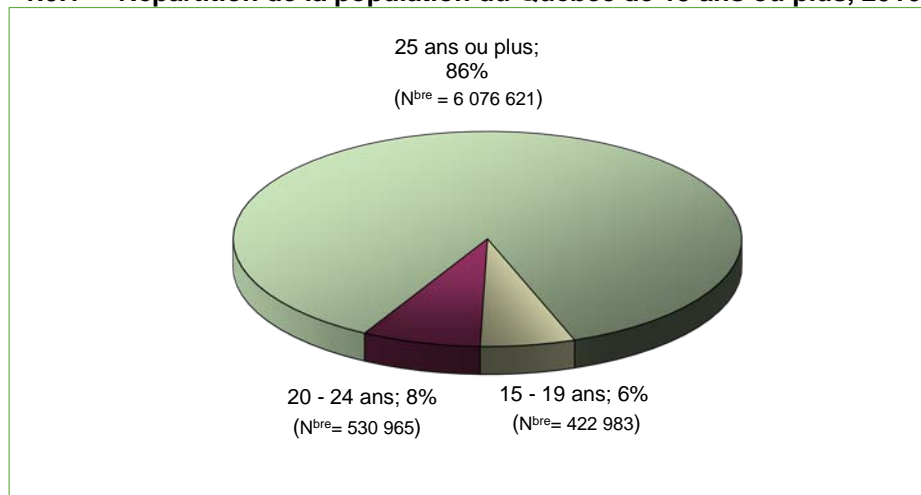
Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

1 Données démographiques² – 2016

Il y a 7,0 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2016. La population de 15 à 24 ans représente 14 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

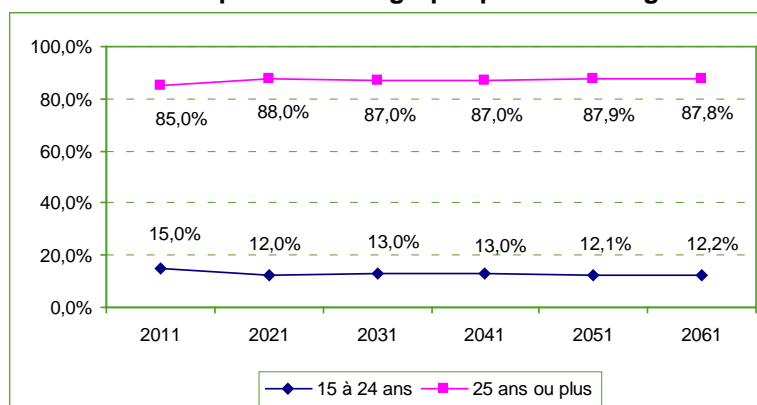
Selon la donnée de 2016, il y a 7,0 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans. Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 14 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2016



Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans a connu une légère baisse, alors que celui des 20 à 24 ans a augmenté de 2012 à 2014 mais a connu une légère baisse en 2015 et 2016. Globalement, le nombre de personnes de 24 ans ou moins diminue et leur proportion tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années.

1.0.2 Perspective démographique³ selon l'âge



2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

3. Il s'agit du scénario A de référence, édition de 2014.

1.0.3 Perspective démographique pour le groupe des 24 ans ou moins

Groupe d'âge	2011	2021	2031	2041	2051	2061
15 à 19 ans	7,3%	5,7%	6,4%	6,3%	5,8%	6,0%
20 à 24 ans	7,7%	6,3%	6,6%	6,7%	6,3%	6,2%

2 Population active et emplois durant les mois d'étude⁴ – 2016

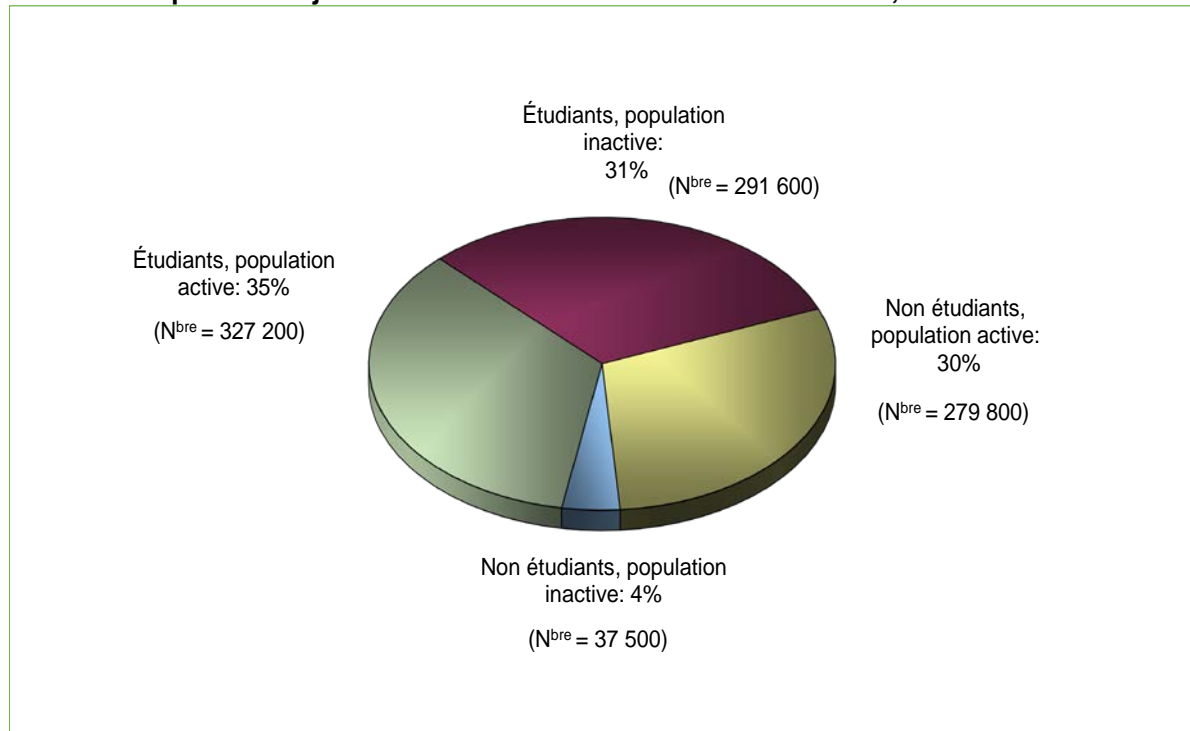
En 2016, près d'un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude.

Durant les mois d'étude⁵, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (35 %) ;
- près d'un cas sur trois est étudiant seulement (31 %) ;
- plus d'un cas sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (30 %).

Donc, près des deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (65 %), soit 607 000 jeunes. Ils représentent 14 % de cette population.

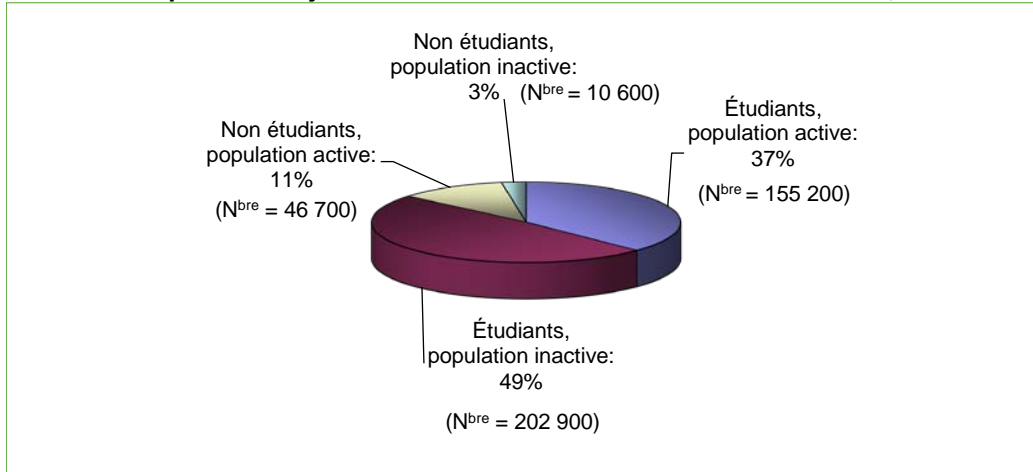
2.0.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2016



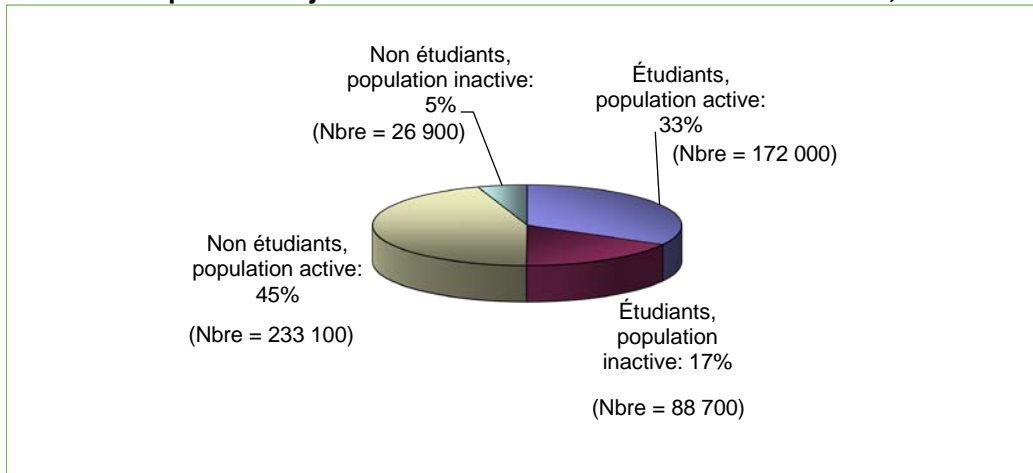
4. Les données de cette section proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

5. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.0.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2016



2.0.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2016



2.0.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2016

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)
Étudiants, population active	155,2	172,0	327,2
Étudiants, population inactive	202,9	88,7	291,6
Non étudiants, population active	46,7	233,1	279,8
Non étudiants, population inactive	10,6	26,9	37,5
Total	415,4	520,7	936,1

Parmi les jeunes, les différences suivantes sont observées :

- Près de la moitié des 15 à 19 ans (48 %) font partie de la population active et parmi eux, plus des trois quarts sont également aux études ;
- plus des trois quarts des 20 à 24 ans (78 %) font partie de la population active et plus du tiers sont également étudiants.

2.0.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2016

Mois	Groupe d'âge			% jeunes
	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total	
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	
Janvier	600,5	3 771,0	4 371,5	13,7%
Février	605,8	3 779,0	4 384,8	13,8%
Mars	607,9	3 770,5	4 378,4	13,9%
Avril	599,8	3 798,3	4 398,1	13,6%
Mai	647,0	3 831,1	4 478,1	14,4%
Juin	677,1	3 822,9	4 500,0	15,0%
Juillet	712,3	3 802,4	4 514,7	15,8%
Août	674,7	3 843,7	4 518,4	14,9%
Septembre	619,9	3 861,1	4 481,0	13,8%
Octobre	617,0	3 856,8	4 473,8	13,8%
Novembre	599,6	3 835,9	4 435,5	13,5%
Décembre	605,3	3 840,2	4 445,5	13,6%

2.1 Les jeunes et l'emploi

Les jeunes représentent environ 14 % de la population active pendant l'année scolaire.

Ils occupent environ 531 200 emplois, dont un peu moins de la moitié sont à temps plein.

Durant les mois de l'année scolaire de 2016, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 531 200 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (49 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (35 %).

2.1.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2016

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	4,1	2%	23,7	7%	27,8	5%
Emploi temps plein - Non étudiant	22,3	13%	165,2	45%	187,5	35%
Emploi temps partiel - Étudiant	126,5	75%	135,0	37%	261,5	49%
Emploi temps partiel - Non étudiant	15,0	9%	39,4	11%	54,4	10%
Total	167,9	100%	363,3	100%	531,2	100%

1. L'emploi à temps plein se compose des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou seul emploi alors que l'emploi à temps partiel se compose de personnes travaillant habituellement moins de 30 heures. Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement. Un non étudiant est une personne qui n'est pas inscrite à l'école.

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, moins de 2 emplois sur 10 sont à temps plein, comparativement à plus de 5 emplois sur 10 chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois (près de 8 sur 10) des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants. La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

2.1.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2016

Heures habituelles travaillées	Groupe d'âge			Total
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
Hebdomadaires	19,4	28,5	35,9	34,3
Annuelles	1 011,2	1 487,8	1 870,7	1 790,3

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,4 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 28,5 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 35,9 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.1.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2016

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	368,5	69%	2 713,6	89%
Emploi syndiqué	129,0	24%	1 252,1	41%
Travailleur autonome	13,1	2%	542,1	15%
Secteur privé	480,6	89%	2 206,4	73%

Parmi les employés en 2016, 69 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89 % pour les 25 ans ou plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 24 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 41 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2016, 2 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 15 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 89 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 73 % pour les 25 ans ou plus.

3 Lésions⁶ selon les secteurs et les professions – 2016

Entre 2007 et 2016, il y a eu une diminution de près de 36 % des lésions chez les 24 ans ou moins.

En 2016, presque une lésion sur huit se produit chez les jeunes, soit plus de 10 200 lésions.

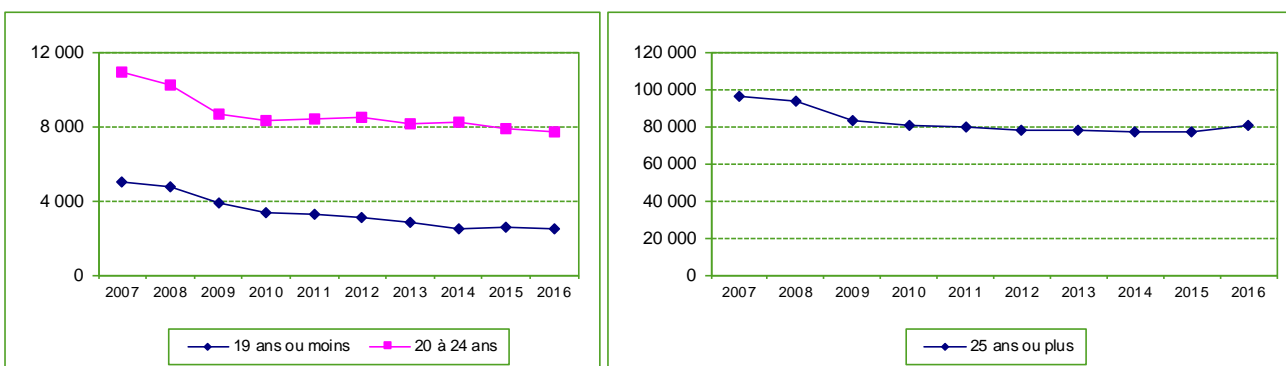
De l'ensemble des lésions de 2016, les jeunes de 24 ans ou moins en subissent près d'une sur huit, soit plus de 10 200 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi plus des trois quarts de ces lésions.

3.0.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2007 – 2016

Groupe d'âge	Année de la lésion									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
19 ans ou moins	4 971	4 774	3 869	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518
20 à 24 ans	10 901	10 252	8 616	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691
25 ans ou plus	96 137	93 732	83 112	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205
Total	112 009	108 758	95 597	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618	90 414
24 ans ou moins	15 872	15 026	12 485	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698	10 420	10 209

Entre 2007 et 2016, il y a une diminution importante du nombre de lésions chez tous les groupes d'âge. Cette diminution est plus importante chez les jeunes de 24 ans ou moins (-36 %) que chez les 25 ans ou plus (-17 %). Ainsi, les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 11 % de l'ensemble des lésions en 2016 comparativement à 14 % en 2007.

3.0.2 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2007 – 2016



La même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada, autant chez les 24 ans ou moins que chez les 25 ans ou plus.

En 2016, la plupart des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (près de 100 %) que chez les 25 ans ou plus (90 %).

6. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

3.0.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2016

Catégorie du dossier et sexe		Groupe d'âge									
		19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		Total		24 ans ou moins	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Accident du travail	Femme	868	34%	2 797	36%	27 158	34%	30 823	34%	3 665	36%
	Homme	1 639	65%	4 856	63%	44 861	56%	51 356	57%	6 495	64%
	Total	2 507	100%	7 653	100%	72 019	90%	82 179	91%	10 160	100%
Maladie professionnelle	Femme	5	0%	14	0%	633	1%	652	1%	19	0%
	Homme	6	0%	24	0%	7 553	9%	7 583	8%	30	0%
	Total	11	0%	38	0%	8 186	10%	8 235	9%	49	0%
Total	Femme	873	35%	2 811	37%	27 791	35%	31 475	35%	3 684	36%
	Homme	1 645	65%	4 880	63%	52 414	65%	58 939	65%	6 525	64%
	Total	2 518	100%	7 691	100%	80 205	100%	90 414	100%	10 209	100%

3.1 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, dans le secteur des soins de santé et assistance sociale, ainsi que dans le secteur de la fabrication.

C'est dans le secteur du commerce que les jeunes sont les plus nombreux à travailler, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus.

En 2016, les quatre secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 66 % des emplois. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, du secteur des soins de santé et assistance sociale, ainsi que le secteur de la fabrication. Dans ces secteurs, les lésions chez les jeunes sont également parmi les plus nombreuses. Ensemble, ces secteurs cumulent 67 % de leurs lésions. Malgré qu'un moins grand nombre de jeunes y occupent un emploi, les secteurs de la fabrication, ainsi que le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale comptent un nombre de lésions supérieur à celui de l'hébergement et des services de restauration, soit respectivement 21 % et 14 % des lésions chez les jeunes.

Les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et de l'assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce. Ces trois secteurs cumulent 44 % de leurs emplois, alors qu'ils regroupent 55 % des lésions.

Le rapport entre les emplois et les lésions présente quelques différences selon les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur de la fabrication est celui où ce rapport est le plus élevé, soit 57 lésions par 1 000 emplois (plus d'une fois et demie le taux de lésions des 25 ans ou plus dans le même secteur). Les secteurs de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz, de l'administration publique, ainsi que du transport et entreposage ont aussi des taux importants, avec respectivement 49, 45 et 43 lésions par 1 000 emplois.

Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions le plus important se trouve dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz, avec 46 lésions par 1 000 emplois. Les secteurs de l'agriculture, de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale, ainsi que de la construction suivent avec des taux respectifs de 36, 36, 36 et 35 lésions par 1 000 emplois.

3.1.1 Taux de lésions, répartition des emplois et des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2016

Secteurs	24 ans ou moins			25 ans ou plus			
	Emplois	Lésions	Taux lésions ¹	Emplois	Lésions	Taux lésions ¹	
	(%)	(%)		(%)	(%)		
Fabrication	10%	21%	57	15%	22%	36	
Commerce	27%	21%	21	14%	12%	20	
Soins de santé et assistance sociale	11%	14%	36	15%	21%	36	
Hébergement et services de restauration	18%	11%	17	5%	4%	21	
Construction	5%	8%	39	5%	8%	35	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	5%	6%	33	4%	5%	33	
Information, culture et loisirs	5%	4%	21	4%	2%	14	
Autres services	3%	3%	28	3%	4%	29	
Administrations publiques	2%	3%	45	8%	6%	20	
Transport et entreposage	2%	3%	43	5%	7%	32	
Agriculture	1%	2%	38	1%	1%	36	
Services d'enseignement	3%	1%	12	8%	5%	16	
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ²	1%	1%	49	1%	2%	46	
Services professionnels, scientifiques et techniques	4%	1%	6	7%	1%	3	
Finance, assurances, immobilier et location	3%	1%	5	6%	1%	6	
Services publics ^{2,3}	0%	0%	14	1%	1%	14	
Total partiel	N^{bre}	365 322	10 047	28	2 862 347	71 390	25
Secteur SCIAN non déterminé	N^{bre}		162			8 815	
Total	N^{bre}		10 209			80 205	

1 Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 1 000.

2 Pour le secteur Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ainsi que le secteur Services publics les données sur l'emploi sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

3 Pour les services publics, il y a 18 lésions chez les jeunes en 2016, soit 0,1 % du total.

Note : les cases avec un encadré gras représentent les secteurs SCIAN où le pourcentage de lésions est plus élevé que le % d'emplois; les cases en bleu foncé représentent les % d'emplois les plus élevés; les cases en bleu pâle représentent les % de lésions les plus élevés; les cases en violet représentent les taux de lésions les plus élevés.

3.1.2 Nombre et pourcentage de lésions pour la «Fabrication» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2016

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	%	
3116 - Fabrication de produits de viande		12%
3119 - Fabrication d'autres aliments		8%
3261 - Fabrication de produits en plastique		8%
3219 - Fabrication d'autres produits du bois		6%
3169 - Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues		4%
3371 - Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine		4%
Autres SCIAN du secteur de la Fabrication		58%
Total	N^{bre}	2 139
	%	100%

3.1.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le «Commerce» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2016

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
4451 - Épicerie		27%
4529 - Magasins d'autres fournitures de tout genre		15%
4131 - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires		10%
4441 - Marchands de matériaux et fournitures de construction		9%
4452 - Magasins d'alimentation spécialisés		5%
4189 - Grossistes-distributeurs d'autres produits divers		5%
4481 - Magasins de vêtements		4%
Autres SCIAN du secteur du Commerce		24%
Total	N^{bre}	2 067
	%	100%

3.1.4 Nombre et pourcentage de lésions pour les «Soins de santé et assistance sociale» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2016

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
6221 - Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux		32%
6231 - Établissements de soins infirmiers		21%
6233 - Établissements communautaires de soins pour personnes âgées		12%
6232 - Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie		7%
6214 - Centres de soins ambulatoires		5%
Autres SCIAN du secteur des soins de santé et d'assistance sociale		23%
Total	N^{bre}	1 404
	%	100%

3.1.5 Nombre et pourcentage de lésions pour l' « Hébergement et services de restauration » selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2016

SCIAN	24 ans ou moins	
	Lésions	
	(%)	
7222 - Établissements de restauration à service restreint		49%
7221 - Restaurants à service complet		32%
7211 - Hébergement des voyageurs		9%
Autres SCIAN du secteur de l'Hébergement et des services de restauration		10%
Total	N ^{bre}	1 136
	%	100%

3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les jeunes manutentionnaires et ceux qui sont spécialisés dans les services sont ceux qui se blessent le plus.

En 2016, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée) et des travailleurs spécialisés dans les services, avec 17 % des cas chacun.

Chez les 19 ans ou moins, ce sont les travailleurs spécialisés dans la vente qui occupent le troisième rang. Chez les 20 à 24 ans, ce sont plutôt le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang. Chez les 25 ans ou plus, ce sont le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent le premier rang, suivis des travailleurs spécialisés dans les services, puis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés.

3.2.1 Nombre de lésions¹ selon la profession et le groupe d'âge, 2016

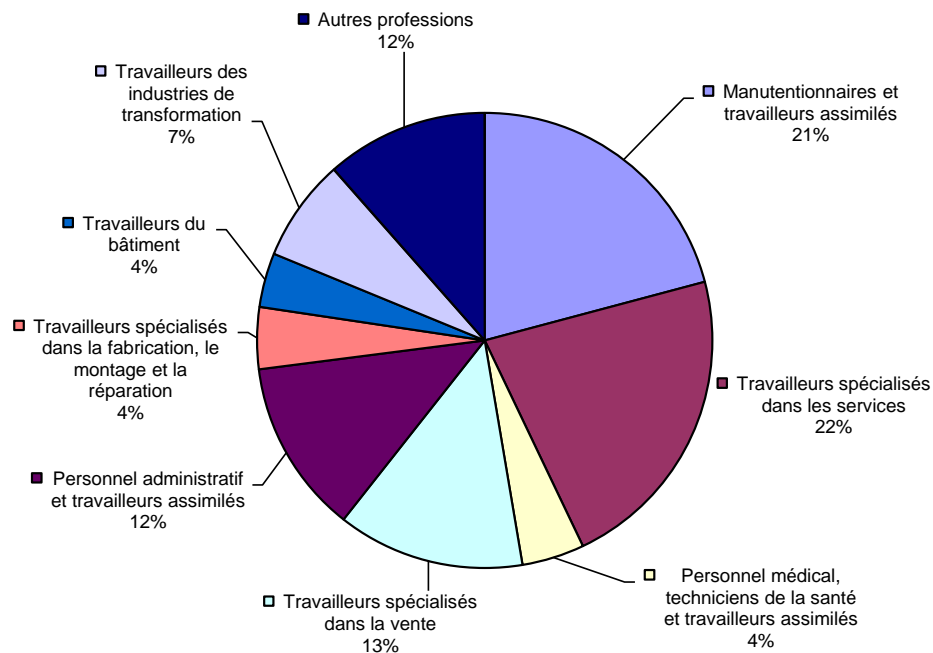
Profession	Groupe d'âge							
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		24 ans ou moins	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Manutentionnaires et TA ²	395	21%	892	16%	6 471	12%	1 287	17%
Travailleurs spécialisés dans les services ³	418	22%	851	15%	7 309	13%	1 269	17%
Personnel médical, techniciens de la santé et TA ²	84	4%	776	14%	8 023	15%	860	11%
Travailleurs spécialisés dans la vente	252	13%	440	8%	3 357	6%	692	9%
Personnel administratif et TA ²	234	12%	387	7%	3 424	6%	621	8%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	83	4%	475	8%	5 374	10%	558	7%
Travailleurs du bâtiment	73	4%	470	8%	5 065	9%	543	7%
Travailleurs des industries de transformation	138	7%	335	6%	2 658	5%	473	6%
Autres professions	218	12%	967	17%	13 361	24%	1 185	16%
Total partiel	1 895	100%	5 593	100%	55 042	100%	7 488	100%
Profession non codée	623		2 098		25 163		2 721	
Total	2 518		7 691		80 205		10 209	

1. Les lésions considérées pour le calcul des % sont celles dont la profession est connue.

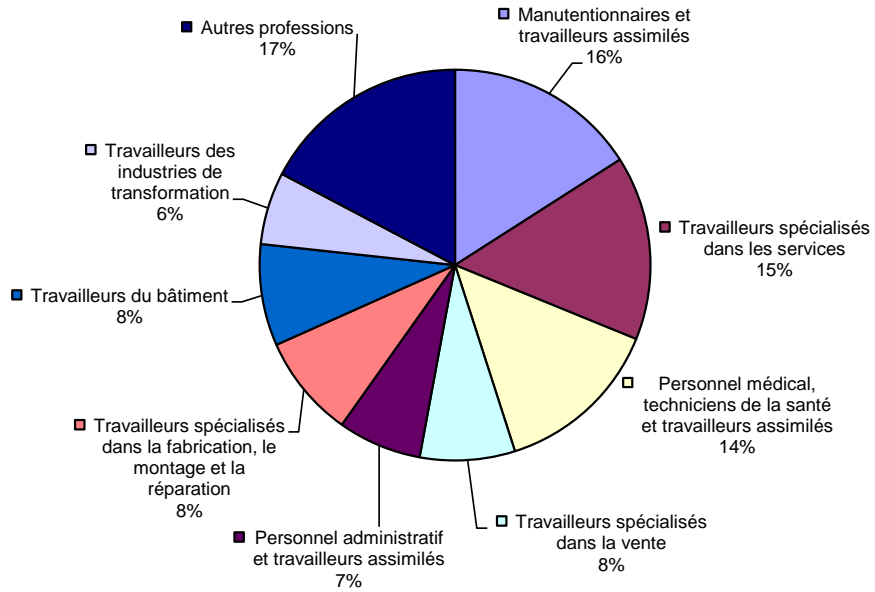
2. Travailleurs assimilés.

3. Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

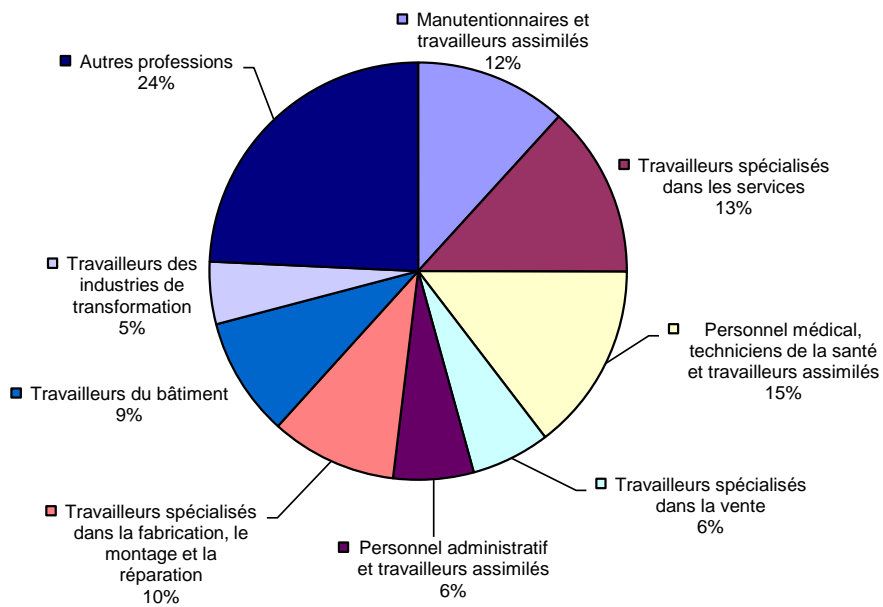
3.2.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2016



3.2.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20 à 24 ans, 2016



3.2.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2016



4 Caractéristiques des lésions – 2016

Chez les jeunes :

Les blessures au dos⁷ représentent le quart des lésions.

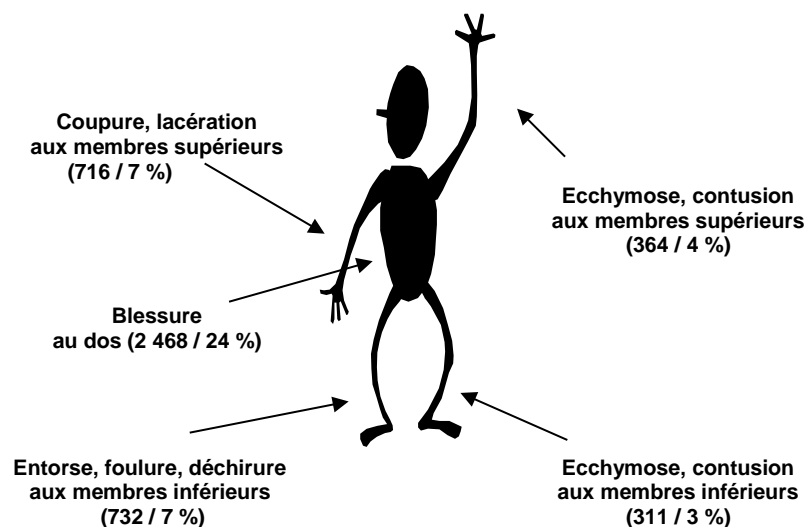
Près du tiers des lésions sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement.

Près de trois lésions sur 10 sont causées par des réactions du corps et par des efforts.

Les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 70 jours en moyenne.

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 24 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec chacune 7 % des lésions.

4.0.1 Nature et siège des lésions selon la fréquence chez les travailleurs de 24 ans ou moins, 2016



Les mêmes types de lésions touchent les travailleurs de 19 ans ou moins ainsi que les 20 à 24 ans. En général, dans ces deux groupes d'âge, ces types de lésions occupent le même rang, sauf les coupures ou lacérations aux membres supérieurs qui prennent la deuxième place chez les 19 ans ou moins, mais la troisième chez les 20 à 24 ans. Il en est de même pour les entorses, foulures ou déchirures aux membres inférieurs, qui se classent au troisième rang chez les 19 ans ou moins, mais en deuxième chez les 20 à 24 ans.

7. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie, ... Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

Dans leur ensemble, les troubles musculo-squelettiques⁸ cumulent 2 421 lésions (24 %) chez les 24 ans ou moins et 19 589 lésions (24 %) chez les 25 ans ou plus.

Les 49 maladies professionnelles représentent moins de 1 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2016 (voir tableau 3.0.3). Cependant, elles représentent 10 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 61 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculo-squelettiques ont engendré 41 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 60 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 33 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2016 et accepté, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 44 jours. Cette moyenne est de 29 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 34 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans au moment de la lésion.

4.0.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2016

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	466	34	2 755	2 002	38	3 847	20 334	50	5 836	2 468	37	3 641
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	183	30	2 314	549	34	3 165	5 738	46	5 317	732	33	2 952
Coupure, lacération aux membres supérieurs	255	18	1 477	461	21	2 128	2 438	23	2 783	716	20	1 896
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	94	14	1 124	270	21	2 085	1 906	25	2 926	364	19	1 837
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	87	16	1 275	224	20	1 751	1 828	31	3 409	311	19	1 618
Ensemble des lésions	2 518	29	2 339	7 691	34	3 491	80 205	44	5 668	10 209	33	3 207

Le nombre moyen de jours indemnisés est de 33 pour les travailleurs âgés de 24 ans ou moins. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs surpassent ou égalent cette moyenne, avec respectivement 37 et 33 jours indemnisés. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures, soit de 19 à 20 jours.

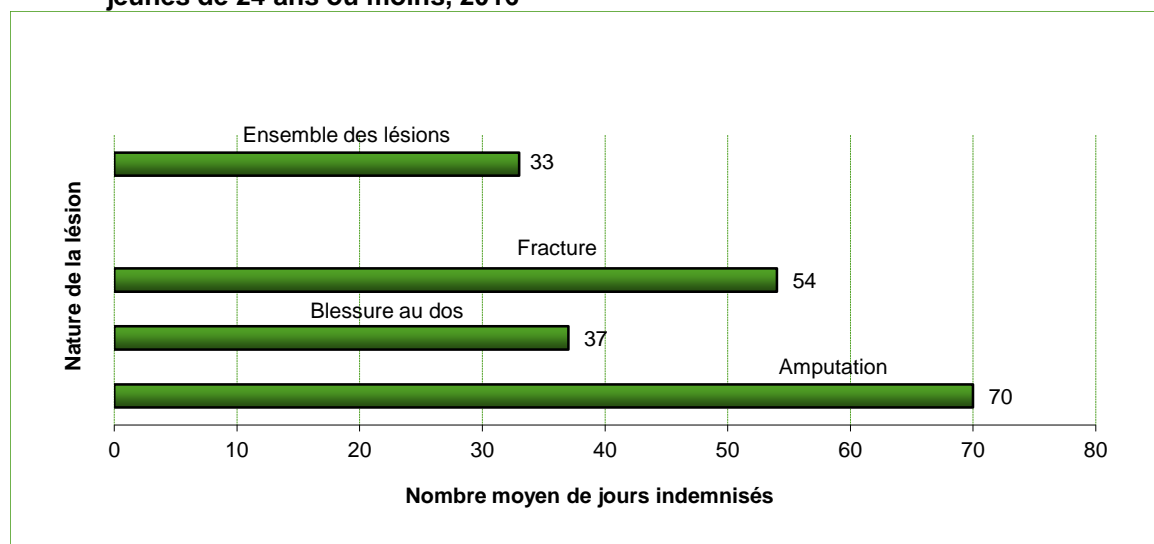
8. Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 3 641 \$ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 3 207 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Le montant moyen des débours pour les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs est inférieur à la moyenne avec 2 952 \$ par lésion pour les travailleurs de 24 ans ou moins. Les trois autres types de lésions ont aussi des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.0.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2016

Nature de la lésion	Sexe et groupe d'âge								
	Homme 24 ans ou moins			Femme 24 ans ou moins			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	34	72	8 950	1	0	489	35	70	8 708
Blessure au dos	1 394	35	3 538	1 074	40	3 775	2 468	37	3 641
Fracture	449	56	5 618	99	48	3 842	548	54	5 297
Ensemble des lésions	6 525	32	3 270	3 684	34	3 095	10 209	33	3 207

4.0.4 Gravité en nombre moyen de jours indemnisés selon la nature de la lésion chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2016



En 2016, les 35 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 70 jours, suivies des fractures, avec 54 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 37 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 30 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de plus de 6 cas sur 10.

4.0.5 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2016

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 003	22	1 876	2 348	25	2 602	15 830	32	4 031	3 351	24	2 384
Réaction du corps et efforts	629	31	2 500	2 354	36	3 623	24 953	48	5 560	2 983	35	3 386
Chutes	272	35	2 875	798	45	4 489	10 717	61	7 165	1 070	43	4 078
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	187	19	1 655	468	17	2 042	8 146	10	5 139	655	17	1 931
Voies de fait et actes violents	31	29	1 838	249	45	3 819	1 892	58	6 474	280	43	3 599
Ensemble des lésions	2 518	29	2 339	7 691	34	3 491	80 205	44	5 668	10 209	33	3 207

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 33 % (3 351 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 29 % des lésions (2 983) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 10 %, 6 % et 3 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 33 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 43 jours indemnisés, les chutes, avec 43 jours, et les réactions du corps et les efforts, avec 35 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est différent: les chutes dominent, avec des débours moyens de 4 078 \$. Les voies de fait et actes violents se classent en deuxième position, avec 3 599\$, et les réactions du corps et les efforts suivent, avec 3 386 \$.

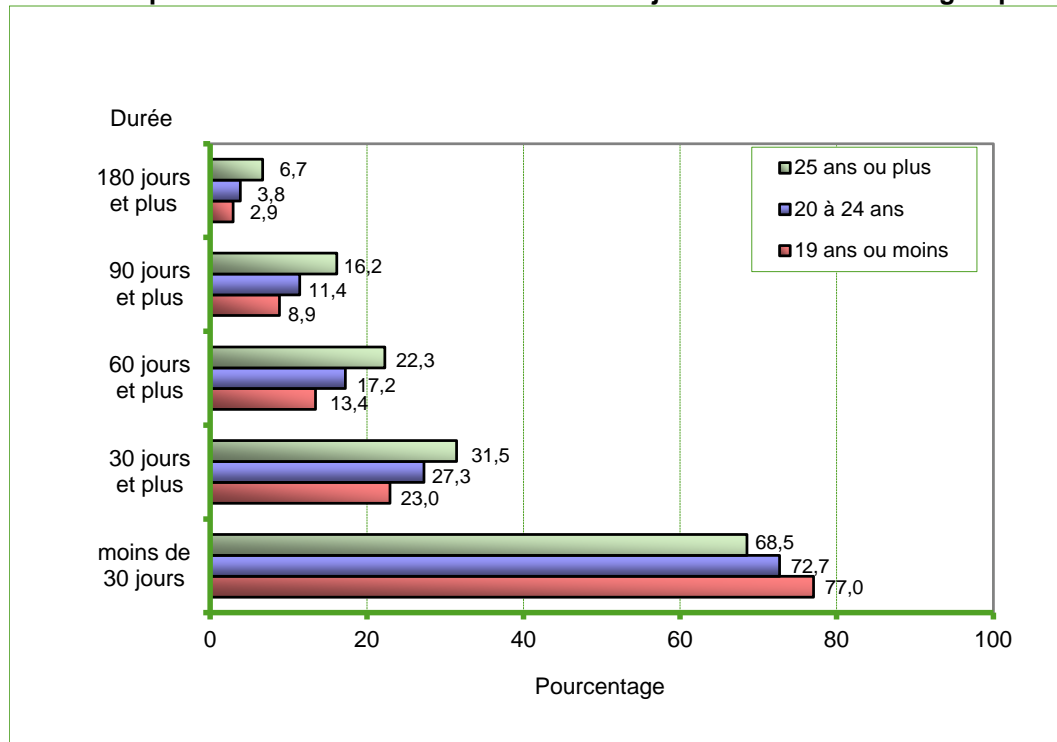
4.1 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

6 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente, pour la période des années 2008 à 2014.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.1.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2016



Il y a 6 % des lésions de 2016 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2017, alors qu'il y en a 11 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 4 % des lésions de 2016 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 6 %.

Pour la période des années 2008 à 2014 (lecture de chacune des années au 28 février 2017), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu moins de 800 annuellement, soit 6,5 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois moindre que la part de 16,4 % chez les 25 ans ou plus. Le taux moyen d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,8 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 9,3 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 80 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.1.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2008 – 2014

Année de la lésion	Groupe d'âge				Total	
	24 ans ou moins		25 ans ou plus		N ^{bre}	%
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		
2014	666	6,2	13 313	17,2	13 979	15,9
2013	742	6,8	13 693	17,7	14 435	16,3
2012	808	7,0	13 082	16,8	13 890	15,5
2011	809	6,9	13 222	16,7	14 031	15,4
2010	761	6,5	13 086	16,3	13 847	15,0
2009	783	6,3	12 990	15,6	13 773	14,4
2008	888	5,9	14 006	14,9	14 894	13,7
2008-2014	5 457	6,5	93 392	16,4	98 849	15,1

4.2 Mois de survenance des lésions

Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et août.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 531 063 en moyenne pendant l'année scolaire à 619 000 en juillet.

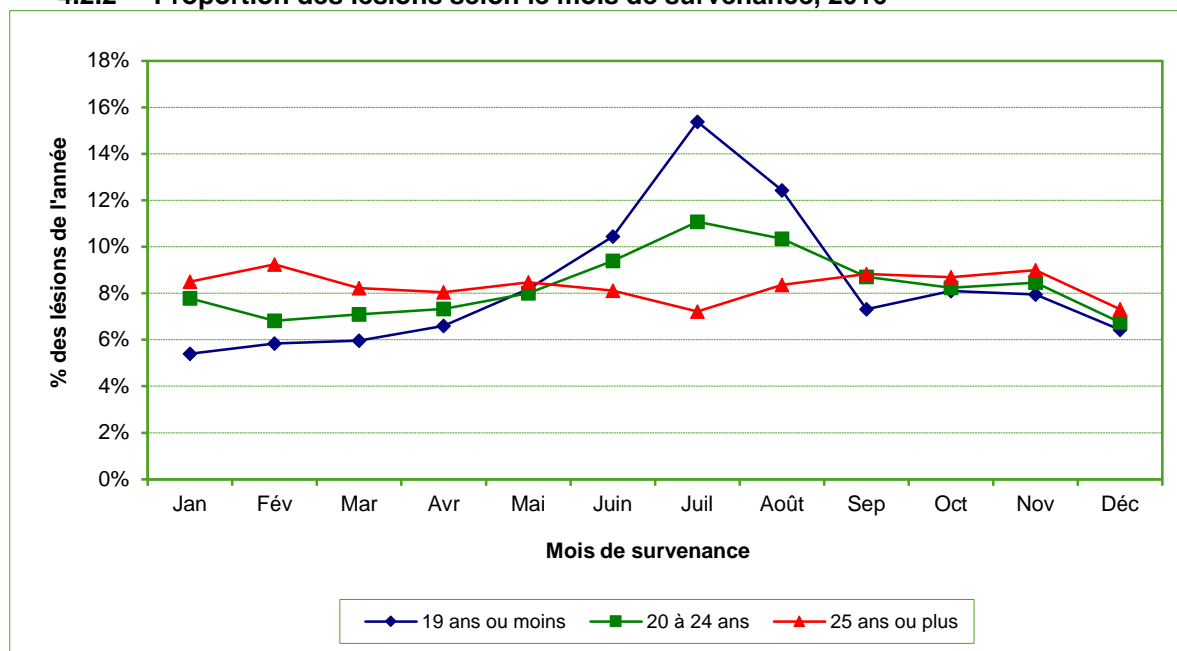
Au total pour l'année 2016, il y a 3 fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 518 lésions, en comparaison avec 7 691. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé avec 387. Chez les 20 à 24 ans, c'est également au mois de juillet (852) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois d'août (796).

4.2.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2016

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
19 ans ou moins	136	147	150	166	206	263	387	313	184	204	200	162	2 518
20 à 24 ans	598	524	546	564	616	723	852	796	670	633	650	519	7 691
25 ans ou plus	6 818	7 408	6 595	6 451	6 799	6 512	5 785	6 710	7 086	6 966	7 211	5 864	80 205
Total	7 552	8 079	7 291	7 181	7 621	7 498	7 024	7 819	7 940	7 803	8 061	6 545	90 414
24 ans ou moins	734	671	696	730	822	986	1 239	1 109	854	837	850	681	10 209

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.2.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2016



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2016, en juillet, près de 619 000 emplois⁹ sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (plus de 388 300) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 531 063 emplois occupés par des jeunes et moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein (41%).

4.2.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2016

Mois	Emploi temps plein			% jeunes	Emploi temps partiel			% jeunes
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
	N ^{re} (x 1 000)	N ^{re} (x 1 000)	N ^{re} (x 1 000)		N ^{re} (x 1 000)	N ^{re} (x 1 000)	N ^{re} (x 1 000)	
Janvier	32,5	188,3	2 968,2	6,9%	146,0	157,2	517,9	36,9%
Février	32,0	181,2	2 980,2	6,7%	141,7	167,2	520,1	37,3%
Mars	26,5	170,8	2 981,9	6,2%	136,7	190,9	509,1	39,2%
Avril	26,7	184,4	3 026,6	6,5%	127,5	176,8	497,9	37,9%
Mai	32,8	236,6	3 130,9	7,9%	133,6	146,7	484,1	36,7%
Juin	54,4	262,8	3 174,5	9,1%	129,8	144,5	444,5	38,2%
Juillet	92,2	296,1	3 122,5	11,1%	116,0	114,7	456,1	33,6%
Août	78,9	285,5	3 139,8	10,4%	117,5	112,2	451,1	33,7%
Septembre	23,2	211,9	3 178,4	6,9%	140,3	165,4	488,8	38,5%
Octobre	26,2	206,5	3 133,1	6,9%	135,7	176,9	525,5	37,3%
Novembre	23,5	177,4	3 116,4	6,1%	147,3	183,2	530,9	38,4%
Décembre	20,5	190,4	3 113,9	6,3%	156,0	177,7	502,1	39,9%

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2013 à 2015 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'automne (septembre à décembre), ainsi qu'au cours des mois d'été (juin à août) chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus.

4.2.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2013 – 2015

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	43	73	62
20 à 24 ans	177	238	252
25 ans ou plus	3 223	3 119	3 580
Total	3 444	3 430	3 894
24 ans ou moins	220	311	313

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

9. Les informations sur les emplois proviennent de la publication mensuelle *L'emploi au Québec*, produite par Emploi-Québec.

5 Décès – 2016

Au cours des dix dernières années, en moyenne, un peu moins de 6 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 14 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.0.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2007 – 2016

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Accident du travail	19 ans ou moins	2	6	1	1	1	1	2	3	0	1
	20 à 24 ans	3	7	3	3	7	6	4	3	0	5
	25 ans ou plus	77	79	58	90	60	68	57	51	69	74
	Total	82	92	62	94	68	75	63	57	69	80
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans ou plus	125	103	123	119	136	136	121	107	127	137
	Total	125	103	123	119	136	136	121	107	127	137
Total	19 ans ou moins	2	6	1	1	1	1	2	3	0	1
	20 à 24 ans	3	7	3	3	7	6	4	3	0	5
	25 ans ou plus	202	182	181	209	196	204	178	158	196	211
	Total	207	195	185	213	204	211	184	164	196	217

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2007 et 2016, mais il atteint son plus bas niveau chez tous les travailleurs en 2014. L'augmentation des décès par accident en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la hausse des accidents de transport (+24), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les cas liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2016, 80 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, une augmentation de 11 cas par rapport à l'année 2015, soit une variation de 16 %. Parmi ces décès, 6 des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins. Un de ces travailleurs était âgé de moins de 20 ans, alors que les cinq autres avaient de 20 à 24 ans au moment de leur décès. Une des victimes était une femme et les cinq autres étaient des hommes. Ces six décès cumulent 8 % des décès par accident pour l'année 2016, alors que les 24 ans ou moins représentaient 11 % des heures travaillées de l'année¹⁰.

10. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.1 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2016, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi quatre secteurs SCIAN, la construction avec trois décès, la fabrication, le transport et entreposage et l'agriculture avec un décès chacun.

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la fabrication et de la construction qui ont le plus de décès; ils représentent 22 % et 20 % des décès dont le SCIAN est connu. Les secteurs de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz, ainsi que du commerce arrivent au troisième et quatrième rang quant au nombre de décès en 2016 avec respectivement 13 % et 10 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans le secteur de l'agriculture, suivi de la construction et du transport et entreposage. Chez les 25 ans ou plus, c'est le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines, de l'extraction de pétrole et de gaz qui arrive au premier rang, suivi de l'agriculture et de la construction.

5.1.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2016

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès ¹	Emplois		Décès		Taux décès ¹
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Construction	19 459	5%	3	50%	15	153 680	5%	26	20%	17
Fabrication	37 237	10%	1	17%	3	429 094	15%	28	22%	7
Transport et entreposage	7 203	2%	1	17%	14	150 559	5%	9	7%	6
Agriculture	4 819	1%	1	17%	21	20 474	1%	4	3%	20
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 009	1%	0	0%	0	25 848	1%	17	13%	66
Commerce	97 483	27%	0	0%	0	405 794	14%	13	10%	3
Administrations publiques	6 968	2%	0	0%	0	221 904	8%	8	6%	4
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	19 404	5%	0	0%	0	106 032	4%	6	5%	6
Autres services	11 506	3%	0	0%	0	91 728	3%	5	4%	5
Soins de santé et assistance sociale	39 351	11%	0	0%	0	415 061	15%	5	4%	1
Information, culture et loisirs	18 336	5%	0	0%	0	104 436	4%	3	2%	3
Autres secteurs	101 548	28%	0	0%	0	737 736	26%	5	4%	1
Total partiel	365 322	100%	6	100%	2	2 862 347	100%	129	100%	5
Secteur SCIAN non déterminé								82		
Total			6					211		

¹ Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 100 000.

5.2 Circonstances des décès

Les décès par accident en 2016 chez les jeunes de 24 ans ou moins lors du décès découlent principalement de contact avec des objets ou de l'équipement (2) et d'exposition à des substances ou à des environnements nocifs (2).

En 2016, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les contacts avec des objets ou de l'équipement, les chutes, les expositions à des substances ou à des environnements nocifs et les feux et explosions.

5.2.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes¹, 2016

Genre d'accident	N ^{bre}	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Contact avec des objets ou de l'équipement	1	Coincé par de l'équipement ou de la machinerie en marche
	1	Coincé ou écrasé par de l'équipement ou des objets, nca
Chutes	1	Chute du bord d'un toit
Exposition à des substances ou à des environnements nocifs	1	Contact avec du câblage, des transformateurs, ou d'autres composants électriques
	1	Inhalation dans un espace fermé, restreint ou confiné
Feux et explosions	1	Explosion, nca
Total	6	

1. Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- manœuvre, manutentionnaire et travailleur assimilé (1);
- camionneurs (1);
- charpentiers en charpentes de bois (2);
- ouvriers agricoles, en général (1);
- électriciens d'installation et d'entretien (1);

Parmi ces six cas, un travailleur avait moins d'un an d'expérience.



POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**